
Résistances africaines sur la Côte d'Angole au XVIII^e siècle

Alain ANSELIN*

Il n'y a pas d'identité sans mémoire. C'est en partant de ce simple constat que nous avons procédé à un dépouillement des Archives départementales de la Loire Atlantique afin de constituer une mémoire fiable de l'histoire de l'esclavage¹.

LE KONGO AVANT LE XVIII^e SIÈCLE

Venus du Nord, les Bantu auraient commencé leur mouvement vers l'océan Atlantique dès le premier millénaire avant Jésus-Christ, voire plus tôt d'après des travaux récents², sur « l'archéologie des fosses » au Cameroun. La dispersion des Bantu s'accompagna d'une « lente mise en place de solides États », les royaumes de Mazinga, Bwende, Lwangu, Ngoyo, Kakongo, Vungu, Mbata, Mbemba, Mbamba, Nsoyo, Nsundi et Mpangu. Le plus puissant d'entre eux, le Kongo, serait lui-même issu d'une scission apparue dans un petit royaume nommé le Bungu situé sur la rive nord du Congo.

La fondation du royaume du Kongo proprement dit par Ne Lukeni aurait eu lieu au XIII^e et ferait de son roi soit le contemporain de Lalibela, l'Éthiopien, et de Sumanguru Kanté au Sosso, soit celui de Sunjata Keita, le Malien, voire de Ndiadian Ndiaye, le fondateur du Dyolof. Il serait aussi contemporain du dernier Almohade, Al Wathik, qui régna de 1266 à 1269 et en Europe, en France par exemple, celui des Capétiens, Philippe-Auguste (1180-1223) ou Louis IX (1226-1270).

* Maître de conférences émérite à l'Université des Antilles Guyane (UAG).

1. Archives départementales de la Loire Atlantique, Nantes, annoncées dans le corps du texte par la référence ADLA, etc.

2. Gouem Gouem (Bienvenu) « Note introductive méthodologique au projet de fouilles sur le site de Ngok Lituba », *Cahiers Caribéens d'Égyptologie* n° 10, 2007, 105-106.

Aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, le Kongo dia Ntotila regroupe six provinces : Mbemba, Mbamba, Mbata, Nsoyo, Mpangu et Nsundi, avec pour capitale Mbanza-Kongo, aujourd'hui en Angola, près de la frontière.

Lorsqu'à la fin du XV^e siècle, les Portugais entrent en contact avec le Kongo, ils y traitent avec le huitième roi du pays, le Mani-Kongo Nzinga Nkuwu³.

Son économie s'appuie sur des arts et métiers en plein développement – une filière textile produisant des velours et tissus de raphia raffinés, une filière poterie, et des artisanats fondés sur l'extraction et la transformation du cuivre et de l'or.

Le pays est doté de sa monnaie, le *zimbu*. L'approvisionnement de ce coquillage dépend d'un pays vassal, l'Angola, bientôt passé sous le contrôle direct des Portugais, en 1580. Plus tard, au contact des Teke, les Kongo vont mettre au point un autre système, une monnaie de métal, le *ngyela* ou *ngela* (petits lingots de cuivre). Mais le Kongo et tous ses vassaux pratiquaient un autre système monétaire, décrit en 1770, par un voyageur européen, Jean-Joseph Descourvières :

Il y a tous les jours à Banza-malemba (le Malimbe des négriers) un marché où on vend de la racine appelée *mabiaca* (*ma-yaka*, racine de manioc, venue du Brésil et déjà entrée dans la culture congolaise), des noix de palmes, des poissons secs, du sel. Des petites pièces de toile d'herbe tiennent lieu de monnoye dans le pays ; (le) *bongo*, est de la grandeur d'une feuille de papier, et vaut un peu plus d'un sol (sou). Dans le temps où la racine de *mabiaca* est abondante, on en achète pour un *bongo* autant qu'une personne en mange ordinairement dans un jour...

et par Théophile Obenga⁴ :

Le *mbongo*, *libongo*, *lubongo*, pièce d'étoffe, servait autrefois dans les transactions commerciales, d'où le sens actuel : *mbongo*, argent, monnaie.

L'unité territoriale administrative et politique élémentaire n'est pas la « chefferie » des ethnographes du XIX^e siècle, mais un domaine, ou terre, *ntsi*, propre à un lignage, *kanda*, aux nombreux rameaux, *kibelo*, compris comme « la collectivité de tous les descendants par filiation utérine d'une aïeule commune, *nkaka* »⁵. Le lignage lui-même intègre les vivants et les morts, les bakulu, les « bons ancêtres morts ». Et le pouvoir politique intègre les fonctions de *mfumu ntsi* et de *mfumu kanda*, c'est-à-dire les responsables de domaine et les responsables de lignage.

3. NDinga-Mbo (Abraham), *Introduction à l'Histoire des Migrations au Congo. Hommes et Cuivre dans le « Pool » et la Bouenza avant le XX^e siècle*, P. Kivoulou Verlag, Éditions Bantoues, Brazzaville/Heidelberg, 1984, 151 pages. Ouvrage préfacé par Dufeil, quatrième de couverture de Théophile Obenga.

4. Obenga (Théophile), *Afrique centrale précoloniale – Documents d'histoire vivante*, Présence Africaine, Paris, 1974, p. 26-27.

5. Ndinga-Mbo (Abraham), 1984, *op. cit.*

Fédérant tous les royaumes vassaux sous la responsabilité du *ntotela*, l'Empire pouvait apparaître comme « une monarchie constitutionnelle où la succession du roi était assurée par élection ».

LE KONGO DÉCOUVRE L'EUROPE

En 1481, les Portugais concluent une alliance avec le royaume Kongo – un échafaudage de couronnes soumises au Mani-Kongo, qui comprend outre les six provinces, celles de Loango, de Kakongo et de Ngoyo (Cabinda), et au-delà celles des Ambundu et d'Angola⁶.

Des trafiquants et des missionnaires catholiques s'installent dans sa capitale, Mbanza Kongo. Jésuites et capucins entreprennent d'évangéliser les Kongo. Le roi se convertit au catholicisme. La capitale est rebaptisée Saõ Salvador. Des éléments du christianisme se répandent dans la population, qui demeure cependant fidèle à sa culture et à ses *ngangas*, c'est-à-dire à ses maîtres du sacré.

La conversion des élites au christianisme a cependant des effets dévastateurs sur la cohérence politique de tout l'ensemble. En imposant la monogamie, le christianisme commence à détruire « les alliances résultant par le passé des multiples mariages ». Le pouvoir s'en trouve affaibli. « Aussi, à peine baptisés, le Mani-Kongo Nzinga Nkuwu et ses nobles revinrent dès 1495 à la tradition ancestrale ».

Au début du XVI^e siècle, le Mani-Kongo Affonso Ier (1506-1543) crut que les Portugais allaient pouvoir « aider » le royaume à grandir encore. Il échange des ambassades avec le Portugal, accepte leur proposition de consolider la forteresse de la capitale – une « coopération » avant la lettre comme aurait dit le romancier congolais Sony Labou Tansi. Les Portugais reprennent et amplifient dans le même mouvement la christianisation des élites, et les coupent en définitive de leur peuple.

Le Kongo commence alors d'intégrer le système économique portugais comme périphérie spécialisée dans la fourniture de matières premières. Articles et marchandises portugais entrent dans le pays, par la Cour, ou mieux, par les Cours.

Affonso avait exigé la réglementation des produits proposés par les marchands européens.

Les Portugais imposèrent la liberté du commerce avec les seigneurs du Kongo, et cette liberté du commerce, que le roi ne contrôlait plus, devint « une menace pour l'unité du royaume ». Désormais les nobles Kongo pouvaient obtenir les produits européens censés être porteurs de prestige en entretenant le commerce de leurs « sujets » avec les Portugais⁷. Les nobles du

6. *Idem.*

7. *Idem.*

Kongo commencèrent de s'enrichir, et donc de se donner les moyens d'une puissance politique, voire militaire, jusque-là inconnue. La suzeraineté du Mani-Kongo fut de plus en plus contestée en d'incessantes rebellions périphériques⁸. À partir de 1550, certains États vassaux gagnent leur indépendance. Les Vili fondent ainsi le long de la côte au nord du Kongo, le royaume de Loango.

Profitant de l'affaiblissement du pouvoir central, les Yaka voisins déferlent sur le Kongo, le mettent à feu et à sang, « et contraignirent même le Mani-Kongo Alvaro Ier (de son vrai nom Lukeni Iwa Mbemba, 1568-1587) et sa cour à abandonner Mbanza Kongo la capitale en 1569 »⁹. Un corps expéditionnaire portugais évalué à 600 soldats porteurs d'armes à feu vint au secours du royaume et le délivra des Yaka en 1575. Les Portugais vassalisèrent dans la foulée le royaume de Ngola, jusque-là tributaire du royaume du Kongo et qui le fournissait en *zimbu*. L'appui des Portugais se payait ainsi au prix fort. Le commerce des matières premières, ainsi que celui des captifs, pouvait se développer au mieux des intérêts portugais.

En 1656, un nouveau traité signé avec les autorités portugaises de Luanda en Angola, limita encore davantage la souveraineté du Kongo. Le Mani-Kongo chercha alors à communiquer directement avec le Pape, comme n'importe quel roi de la chrétienté, sous la bannière de laquelle il a rangé son royaume. Mais le roi du Portugal « interdit au Kongo d'établir des relations directes avec le pape qui a imprudemment délégué aux rois d'Espagne et du Portugal la charge de cette mission. Les Portugais tiennent la mer, dans un blocus de fait ». De guerre lasse, le Mani Kongo se révolte contre les Portugais.

Les Portugais solidement basés en Angola, mieux armés, écrasent les troupes du Kongo à la bataille d'Ambwila en 1665 – l'année du Code noir français...

LE SIÈCLE DES TÉNÉBRES

Dominique Mfouilou a évoqué cette bataille. Je reprends rapidement le tableau de ses conséquences. « Le Mani-Kongo régnait assisté d'un Conseil d'État d'une douzaine de nobles, et des fonctionnaires de la cour ». À Ambwila, 400 nobles dont une centaine de gouverneurs de province et de *mfumu ntsi* « disparurent dans la bataille »¹⁰. La capitale, Mbanza Kongo, est désertée de 1678 à 1703 ! Le pays, balkanisé, passe de 6 « provinces » à 22 au XVIII^e siècle (1701-1800).

8. *Idem*.

9. Ndinga-Mbo (Abraham), 1984, *op. cit.* et Randles W.G.L., *L'Ancien Royaume du Kongo, des origines à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Mouton, 1969, 275 pages.

10. Ndinga-Mbo (Abraham), 1984, *op. cit.*, p. 79-80.

Dans ce contexte, les Portugais délèguent la partie la plus coûteuse de la traite, la « production du captif » à de véritables États-courtiers qui prolifèrent sur les ruines du Kongo. Au milieu du XVII^e siècle, le Portugal a trouvé, et surtout « fabriqué » par un long travail à la fois politique, économique, culturel et militaire, ses partenaires.

Ce n'est pas par hasard si le XVIII^e siècle est celui de l'apogée de la traite. Entre 1700 et 1800, le nombre d'esclaves déportés à partir de la zone Kongo est estimé à plus de 15 000 par an¹¹.

Un long travail de sape conduit selon une stratégie longuement mûrie ! Dès le « XVII^e siècle, les populations périphériques et maritimes du Kongo », déjà, s'étaient faites « courtières » du commerce de captifs – non sans résistance, comme celle, évoquée par Dominique Mfouilou, du Chevalier de Soyo.

« Cette fonction, explique l'historien congolais A. Ndinga-Mbo, contribua à l'enrichissement matériel insolent des nobles du Soyo et du Mbamba. Ils tirèrent de ce commerce une puissance qui leur permit de s'équiper militairement, de refuser de payer l'impôt et le tribut dus au Mani-Kongo, de se rendre indépendants, en 1636 pour le Soyo, et 1645 pour le Mbamba ». « Complices des négriers qui leur fournissaient les armes, ils portèrent la guerre chez leurs voisins de l'intérieur afin de les réduire » en captivité et de les vendre¹².

Quand le Siècle des Ténèbres démarre, le Kongo dia Ntotila, l'Empire et la civilisation kongo dont Dominique Mfouilou vous a évoqué la longue histoire, ne sont plus que la Côte d'Angole des négriers, désormais émietée en une vingtaine de « royaumes » émancipés de la suzeraineté du Kongo. Toute la région est dévastée par la traite, qui casse les villages et les lignages, la production et la reproduction, et détruit toute forme de pouvoir politique indépendant.

L'insécurité devenue générale est la cause de nombreuses migrations de peuples « fuyant la traite négrière [...] vers les monts et forêts inaccessibles aux nobles du Soyo et du Mbamba et à leurs rabatteurs, [...] à bonne distance des (anciennes) six provinces¹³ ».

Émancipées du pouvoir royal, les noblesses des royaumes côtiers ne contrôlent en fait vraiment que ce dont elles dépendent, la filière du captif, que le demandeur portugais a encouragée, engageant aussi l'offreur dans le déclin de ses propres productions textiles et métallurgiques locales, que concurrencent les marchandises du commerce atlantique proposées dans le plus inhumain et le plus inégal des échanges.

11. Ajayi (Ade) & Crowder (M.), *Atlas historique de l'Afrique*, Éd. Jaguar, 1988.

12. Ndinga-Mbo (Abraham), 1984, *op. cit.*

13. *Idem.*

PLEIN ESSOR DE LA TRAITE NANTAISE

Bien avant le Siècle des Ténèbres, les royaumes courtiers de la traite apparaissent nommément dans les journaux des capitaines nantais et les relations de voyages des missionnaires : Loango, Mayombe, Kakongo. Depuis des décennies, la traite nantaise s'y déroule dans des comptoirs, avec l'autorisation des Portugais à qui ces positions appartiennent depuis le début du XVI^e siècle, et qui en contrôlent le commerce depuis une citadelle dressée sur une hauteur, Saint-Paul de Loango.

Les Nantais fréquentent régulièrement quatre comptoirs : Loango pour 50 % des navires et Mayombe, dépendant du royaume Vili de Loango, pour 5 %, enfin Malimbe dépendant du royaume de Kakongo, pour 30 %, et Cabinda du royaume de Ngoyo pour 15 %¹⁴.

L'abbé Proyart, dont le récit a été heureusement exhumé en 1974 par T. Obenga, a laissé une relation précise de l'organisation politique d'un État-courtier, le royaume de Loango dans les années précédant le dernier quart du XVIII^e siècle, au zénith du trafic négrier. Le contrôle de la traite en particulier et du commerce en général par deux ministères, celui des Affaires étrangères et celui du Commerce y tiennent une place essentielle – ce qui distingue ce type d'État de l'organisation autrefois pleinement souveraine du Kongo :

Les principaux ministres (du royaume de Loango) sont le *Ma-ngovo*, le *Ma-mpoutou*, le *Ma-Kaka*, le *m-Fouka* et le *Ma-Kimba*. Le *Ma-ngovo*, que nous appelons « Mangove » est le ministre des Affaires étrangères, et l'introducteur des étrangers à la cour. Le *Ma-mpoutou* est associé au département du Mangove, et il le représente en son absence¹⁵. Le *m-Fouka*, que les Français appellent « Mafouque », est le ministre du Commerce. Il fait de fréquents voyages sur les côtes de la mer, où sont les comptoirs des Européens. Il est obligé, par sa charge, de se faire souvent représenter les conditions des échanges qui se font entre les Européens et les Africains, et de veiller à ce qu'il ne se commette de fourberie, ni de part ni d'autre. Il préside aussi au recouvrement des droits que le Roi exige des étrangers qui commercent dans ses États, et il est chargé de la police générale des marchés... Il y a dans toutes les Provinces et dans toutes les villes, un Gouverneur pour le Roi. Les Chefs de village sont aussi des officiers du Roi ; ils rendent la justice en son nom¹⁶.

Le *Mafouk* nommé par le *Ma-Loango*, responsable des opérations commerciales, « avait acheté sa charge et payait une redevance annuelle au Trésor Royal ». Il organisait les échanges, fixait les prix et les coutumes, arbi-

14. Hermann (Claude), *Répertoire des expéditions négrières nantaises de 1767 à 1771*, Centre de Recherche sur l'Histoire du Monde Atlantique, Faculté des Lettres, Nantes, 2 tomes, 1994.

15. Le Manpoutou congolais est ainsi l'équivalent littéral exact du Yavogan dahoméen.

16. Abbé Proyart, *Histoire de Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique*, Paris, Berton & Crapart, Lyon, Bruyset- Ponthus, 1776, p. 124-126 in T. Obenga, op. cit., 1974, pp. 51-52 et 71-78.

trait les conflits. « Il faisait rentrer les taxes dans les caisses du roi et s'enrichissait à la fois. »

L'abbé Proyard a donné un compte rendu précis de son achat au *Mamboukou* de l'esclave Makouta pour trente pièces d'étoffes et de tissus divers et d'armes (fusils, poudre, plomb, sabres, couteaux, ainsi que des pots de faïence et des barils d'eau-de-vie, payant au passage au courtier une commission qui peut être évaluée au 1/5 de la valeur de ces marchandises¹⁷.

La fonction des Courtiers ne se borne pas à faciliter le commerce des esclaves ; ils sont chargés de veiller à l'exécution des règlements établis par le Roi ou le Mafouque, et dont le plus important est qu'il ne sera vendu d'esclaves aux Européens que ceux qui ont été pris en guerre ou achetés de l'Étranger. Tout esclave né dans le Royaume est sous la protection du Mafouque, et peut la réclamer contre son maître, qui voudroit le vendre aux Européens¹⁸.

Ignace P.L. Van Alstein, dont les voyages sur la Côte d'Angole sont contemporains de ce document et postérieurs à la Guerre de Sept Ans mentionne dans ses livres et ses journaux Mambouc, Mangof (voyage du Télémaque, 1763-1765), Maquimbe et Mafouc (voyage du Pompée 1766-1768) qu'il fréquente régulièrement pendant ces cinq années.

Il se plaint aussi qu'entre les « campagnes » du Pompée (1769-1770) et du Duc de Laval (1774), en moins de cinq ans, le prix des captifs a doublé, et explique cette hausse par la concurrence effrénée des négriers de tous les pays et donc la demande accrue, la difficulté de l'offre à suivre, et l'habileté des courtiers – à Loango, il traite rien moins qu'avec le roi, à qui il remet un présent d'arrivée, – « le *mafouc*, le *manibanze*, le *maquimbe* et le *mangof* », et leur personnel¹⁹. Il avait prévu d'emporter d'Afrique 500 captifs, un peu moins que les 658 du Montmartel dont il était le pilotin, lors de son premier voyage, en 1751-1752. Il, je le cite, n'en « encaque (ra) dans son entrepont que 393 », dont 44 enfants.

LA TRAITE NANTAISE CO-OPÈRE L'AFRIQUE

Le rôle du *mafouc* est « si important que plusieurs navires négriers sont baptisés du nom de sa fonction ». L'armateur Gruel né planteur à Saint-Domingue, venu s'installer comme armateur à Nantes, avec « ses gens », va jusqu'à débaptiser ses Deux Créoles, un 170 tonneaux construit en juin 1771, pour leur donner le nom du Mafouque en mai 1773. Le 8 décembre 1773, le navire charge 392 captifs à Louangue, ainsi que 3 passagers pour la France, dont deux Noirs montés à bord au départ de la côte d'Angole, destinés à y

17. Obenga (Théophile), 1974, *op. cit.*, p. 74-75.

18. Abbé Proyard, 1776, *op. cit.*, p. 149-160.

19. Rinchon (Dieudonné) Pierre-Ignace Liévin Van Alstein, capitaine négrier, Gand 1733-Nantes 1793, IFAN Dakar, 1964, 452 pages, pp. 262 et 263.

devenir interprètes à leur retour – ce qui suppose un accord entre l'armateur et le *mafouk* – on comprend mieux l'ironie amère du romancier Sony Labou Tansi, « lassé d'être co-opéré » deux cents ans plus tard.

Nous avons commencé de recenser pour le siècle une dizaine de voyages de fils de princes destinés par les négociants nantais à la « formation » de leurs partenaires africains.

En 1774, le Saint-Guillaume (ADLA B 4505, B 4521 B 4596) convoie « un passager de France pour la côte d'Angole : François Guillamba, nègre congo âgé d'environ 20 ans, libre, fils d'un des princes du pays. Le capitaine doit faire confirmer par des capitaines d'autres navires qu'il a bien ramené le jeune homme ». « Le Chevalier de Bauman justifiera du retour dans son pays et de sa remise à son père qui le lui avait confié pour l'amener en Europe et ce par procès-verbal du capitaine de navires français qui le trouveront à la côte... ». Un an avant la Révolution française, le Sainte-Anne²⁰, un 532 tonneaux avec 58 hommes d'équipage, quitte Nantes, le 13.10.1788, avec un passager pour Angole, l'un des « fils du mafouque Pangoust (sic) » nommé Qinlouamba. Rien moins que le fils du ministre du Commerce, rendu à son père après le 12.01.1789, date de l'arrivée sur la côte d'Angole. Le Sainte-Anne en repart le 01.05.1789, l'entrepont chargé de 430 captifs qui seront vendus au Cap à partir du 10.06.1789.

LES RÉSISTANCES DES ÉLITES

Dans ce contexte de délitement général de l'architecture politique et sociale, et d'acculturation systématique des élites, ce n'est plus dans les cadres de pensée africains, dans les traditions intellectuelles subsumées par les *nganga* que les résistances trouvent leurs ressorts idéologiques.

Dans pareil contexte de dissolution du lien social, même le mode de résistance est importé, stade suprême de la vassalisation culturelle, on résiste en se convertissant ! On n'en résiste pas moins !

Les exemples les plus connus sont Nzinga et Kimpa Vita, Doña Béatrice – autant d'héroïnes fondatrices.

« Née en 1582 selon les relations portugaises du XVII^e siècle, Nzinga fut le souverain le plus important en Angola dans la première moitié du XVII^e siècle²¹. » Certes, comme ses prédécesseurs l'avaient fait avant elle, la reine Nzinga avait participé à la traite et fourni les marchands portugais. « Ainsi vers 1612, 4 000 esclaves quittèrent l'Angola pour les Antilles espa-

20. Mettas Jean Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII^e siècle, édité par Serge Daget, Tome premier, Nantes, Paris, Société française d'Histoire d'Outre-mer & Geuthner, 1978, n° 1271.

21. Birmingham (David), Trade and Conflict in Angola – The Mbundu and Their Neighbours Under the Influence of the Portuguese (1483-1790), Oxford, Clarendon Press, 1966, p. 89.

gnoles²². » Elle s'était aussi convertie. « Lors de sa rencontre avec le gouverneur portugais Joao Correia de Souza, elle fut baptisée et prit le nom chrétien de doña Ana de Souza. » Elle s'opposa bientôt aux Portugais, qui la persécutèrent et n'eurent cesse de la chasser. Elle trouva refuge dans le Matamba, à 300 kilomètres à l'est de Luanda, où après un règne de plus de 40 ans, elle mourut en 1663.

C'était deux ans avant la bataille d'Ambwila. L'ultime rempart à la domination portugaise disparaissait.

Dès 1518, le pape avait nommé un premier évêque kongo, Ndo Diki. « La pénétration du catholicisme dans l'aristocratie bakongo » et la catéchisation avaient été assez profondes pour que, lassé de « la tolérance des prêtres catholiques à l'égard des esclavagistes », un premier mouvement messianique vit le jour, fondé par un catéchumène, Francisco Kassola, fondateur de la première Église chrétienne indépendante du Vatican, auto-proclamé « fils de Dieu »²³. En 1704, une princesse nommée Kimpa Vita, Doña Béatrice, « qui se disait inspirée par Saint Antoine », fonda à son tour une Église nationale. « Elle voulait restaurer le royaume du Kongo en réinstallant le roi dans la capitale San Salvador où elle affirmait que le Christ était né²⁴. » Elle voulait chasser les Portugais d'Afrique, et prônait une vision égalitaire où, comme « au Paradis, il n'y a ni Blancs ni Noirs »... Elle envoya partout ses propres missionnaires, « les petits Antoinnes », prêcher ses idées, « hostiles aux cultes africains »²⁵. « Les capucins réprimèrent durement les « antoniens » avec l'aide des factions royales rivales de Doña Béatrice, qui périt sur le bûcher en 1706²⁶. »

Le peuple avait sans doute du mal à s'y retrouver. Quand ce n'étaient pas son indépendance ou sa liberté qui étaient menacées, c'était sa propre culture.

Les Portugais, vainqueurs des résistances nationales menées par les élites, pouvaient continuer à ouvrir les portes du trafic négrier toujours plus grandes dans les comptoirs qu'ils tenaient aux portes de petits États-courtiers. Ceux-ci adaptaient leur droit aux nécessités de leur commerce.

À Loango, « la loi autoris (ait) le maître à se défaire d'un esclave, quel qu'il soit, qui se seroit rendu coupable d'infidélité, de rébellion ou de quelque autre crime », observe l'abbé Proyart.

La résistance à la condition de captif, à la traite et à l'esclavage était donc, du point de vue des possédants, des élites partenaires du commerce négrier, un crime. Mais la résistance à l'oppression étant un droit naturel, pendant

22. *Idem*, p. 79.

23. Commission des Recours des Réfugiés, *Prophètes, Églises et milices au Congo-Brazzaville*, 2004.

24. Dianteill (Erwan), « Kongo à Cuba. Transformations d'une religion africaine » in *Archives de Sciences sociales des religions*, n° 117, 2002, 59-80.

25. Commission des Recours des Réfugiés, 2004.

26. Dianteill (Erwan), 2002, *op. cit.*

tout le XVIII^e siècle comme pendant les siècles précédents, les captifs vont commettre le délit de résistance !

Toutefois leur résistance n'a pas les mêmes outils, ni les mêmes lieux, et ne livre pas les mêmes batailles que celles engagées par les élites. L'entrepoint n'est pas le palais. En effet, pendant que les missions européennes s'évertuent à répandre les évangiles en Afrique, la traite conduite par les marchands européens fournit les captifs et, avec eux, leur culture africaine, aux Amériques et à la Caraïbe. Les *mayomberos* cubains en attestent, autant que le vaudou haïtien. Les captifs de la Côte d'Angole n'ont pas emporté avec eux, à Cuba, la Bible de Doña Béatrice et des élites converties, mais leur propre conception du sacré, leurs *nkisi* et leur *kikongo*²⁷.

Aussi, la *dossa* et les *marassas*, les jumeaux du vaudou haïtien sont pour leur part inintelligibles sans la prise en compte de leur origine adja-fon (dossou du Bénin), mais aussi bantu (mapasa d'Angola)²⁸ – comme ils le sont aussi hors de leur propre contexte caribéen – les marges et les sous-sols des sociétés plantationnaires esclavagistes de la Caraïbe et de l'Amérique, où s'opère la transculturation et le ré-agencement de pans entiers de cultures africaines diverses²⁹.

Les captifs sont donc moins touchés par l'évangélisation. Les nobles leaders des mouvements nationalistes Kongo et les ancêtres captifs des *mayomberos* cubains ne tenaient plus le même discours. Il n'y a par exemple rien d'antonien dans la Règle de Mayombe ou Règle de Palo Monte qui fondent les confréries Kongo de Cuba. Kimpa Vita voulait éradiquer la « culture de la magie et de la sorcellerie » du peuple Kongo. C'est pourtant la culture convoyée par des *ngangas* qui perpétue dans la grande Île le souvenir de Mbanza Kongo « comme le point d'origine des « congos » cubains » et mentionne Kongo dia Ntotila dans ses traditions³⁰.

Cette contradiction est une faille que les Portugais, qui l'ont provoquée, sauront aussi exploiter : celle de la difficulté à émerger des formes de résistance homogènes dans tout le royaume de Kongo.

LES RÉSTANCES DE CAPTIFS : D'APRÈS LES DÉCLARATIONS DES CAPITAINES NANTAIS

Pendant un siècle, 15 000 captifs vont quitter chaque année la Côte d'Angole des négriers. Et pendant un siècle chaque année, environ 15 % des

27. Granda (German de), *De la matrice africaine de la « langue congo » de Cuba*, IFAN, Dakar, 1973, p. 10.

28. Kikongo : ma. pasa jumeaux, gipende : *ma.basa*, créole haïtien : *maRasa* (A. Anselin, 2001, 123).

29. Anselin (Alain), « Transculturations africaines : les *marassas* et le *mabelo* » Jean-Luc Bonniol (éditeur), *Paradoxes du Métissage*, CTHS, Paris, 2001, 117-125.

30. Granda (German de), *op. cit.*

bateaux connaîtront des révoltes, le plus souvent réprimées. Ce qui signifie aussi que 15 % des captifs auront connu une expérience de rébellion à bord. Même si l'intensité des révoltes est très hétérogène, allant du refus (suicide) à la fuite (réussie ou non, individuelle ou en groupe), voire à la prise du bateau, autour de 200 000 personnes touchées, ce n'est pas rien !

Nous avons retrouvé leur trace dans les déclarations des capitaines nantais, tenues de justifier leurs pertes devant l'Amirauté et leur armateur... En voici quelques-unes, avec leur cote aux archives et leurs références paginales :

Le 13 juillet 1740, 11 jours après son départ de Louange, un 120 tonneaux nantais, La Néréide 1739 (B 4588, f.120v-121 et B 4987), convoyait 313 captifs destinés au Cap.

Tous ses captifs s'emparèrent du pont et du gaillard de devant, armés de douves et autres morceaux de bois pour maltraiter l'équipage, ce que voyant, lui dit sieur déclarant, pour les intimider, fit tirer à poudre sur eux.

Mais cela ne fit que les animer davantage, voulant même avancer sur le gaillard derrière, il fut contraint de faire tirer à balle et ayant tué 4 Nègres et 1 Négresse, la révolte cessa.

La Finette en 1743 perd ses ancres, capitaine, second et pilote tombent malades. La goélette dérive un peu plus loin dans la région, dans le Gabon, puis relâche dans une rivière.

Là,

les nègres du lieu au nombre de plus de 150 armés de fusils s'étant rendus à son bord manquèrent d'assassiner et de manger le sieur déclarant également que son équipage, lui volèrent 7 des plus beaux nègres de sa cargaison avec quantité de marchandises sèches et autres, emmenèrent son lieutenant et un de ses matelots avec la chaloupe, que pour les ravoir il fallut leur donner pour plus de la valeur de 10 captifs, et que persistant toujours dans leur fureur de les vouloir manger et brûler la goélette, il survint heureusement une pluie si abondante que ces malheureux nègres prirent le parti de quitter le bord.

Le navire appareille, poursuivi par les Nègres en pirogues.

Le navire prend la haute mer, fait eau, retourne au Gabon où il est abandonné.

Les marins s'embarquent sur Le Georges de Bristol, avec 70 captifs en fret moyennant 150 livres par tête. Cette fois c'est un corsaire anglais qui leur donne la chasse et les capture le 24 août. Il fait prisonnier l'équipage français et saisit la cargaison.

Le 12.02.1764, un 150 tonneaux nantais, Le Vermudien (B4593, B4503, B4517) repart de Louange avec 311 captifs, fait escale à Saint-Pierre le 11-15.07.1764, et procède à leur vente au Cap à partir du 23.07.1764.

Dans son rapport, le capitaine

...adjoute que le 4 décembre 1763, estant a environ 4 ou 5 lieues du haut de la cote d'Or ils eurent connaissance d'une embarcation a la rame n'ayant ny mats ny voiles qui s'approcha de leur bastiment et dans laquelle il se trouva six personnes de

nation hollandaise dont deux blessés et un mort qui déclarèrent estre de l'équipage du navire Lafrique d'Amsterdam commandé par le sieur Jobe et ses armateurs les sieurs Ambor sauvé d'une révolte que auraient fait les esclaves qu'ils avaient dans le navire dont ils s'étaient rendus maîtres (...) lesquels cinq hommes ils reçurent à leur bord.

Le négrier hollandais n'arrivera jamais en Amérique.

En 1766, un 156 tonneaux nantais, La Badine, (B 4594), débarque un missionnaire côte d'Angole. « Deux jours avant son départ de la côte, il y eut une révolte, dans laquelle 2 blancs et 14 nègres furent tués. » Il repart le 11.03.1767 avec 348 captifs, fait escale en Guadeloupe et vend les 318 captifs qui ont survécu à Léogane.

Un 150 tonneaux, Le Saint-Pierre (ADLA B 4594), arrive dans la baie de Cap de Loppe en juillet 1767, où il pratique un cabotage négrier. Il n'y a pas une escale sans procès-verbal de marronnage _ ce que nous appelons marronnage, les négriers le nomment : désertion!

Même les marchandises disparaissent! La déclaration faite par le commandant J. Ollivier devant le capitaine de l'Amirauté de Nantes le 09.01.1769 multiplie les Procès verbaux :

(le bateau) a introduit à Cayenne 170 Nègres, 134 sont morts tant pendant la traite, la traversée que la vente [...] 4 ont déserté à Dumba dans la rivière de Bristol où le navire finissait sa traite (Procès Verbal du 01.02.1768).

Aux portes de Prince, il en déserte 6 ayant percé le mur du magasin où ils avaient été mis pour les rafraichir (Procès Verbal des officiers le 12.02.1768).

Rivière du Tagne, il déserte 2 noirs qu'on ne peut rattraper (Procès Verbal du 08.01.1768).

Désertés encore plusieurs dans une révolte contre le pilote.

[...]Au village de Bimbe, dans la baie de Nazareth pour y faire sa traite il lui fut volé grande quantité de marchandises [...]. Le 21 septembre suivant étant dans la rade de Bristol dans la baie du Cap de Loppe il lui vint à bord un capitaine anglais nommé William Brodie et commandant le bateau Lorck à M. Robert Green, et son pilote lui ayant expliqué que s'étant perdu le 24 du mois d'août, ils étaient détenus avec 7 de leurs matelots en captivité entre les mains des nègres qui exigeaient d'eux une rançon qu'il fut obligé de les racheter par des marchandises employées et détaillées dans le Procès Verbal qui a été fait ledit jour 21 septembre 1768.

Un 60 tonneaux nantais, Le Marie-Anne (B 4594 B 4522), traite 30 captifs Rivière du Gabon, et s'apprête à faire route vers Saint Thomé, quand le 15.12.1768, « les nègres dont il était chargé s'étant révoltés il y en eut un de tué et deux qui se jetèrent à la mer et s'y seraient noyés. [...] 11 pirogues ayant armé » le pourchassent.

LES CAPTIFS S'EMPARENT DES NAVIRES...

À l'époque où l'abbé Proyart fait ses emplettes chez le *mafouk*, Le Saint-Jean-Baptiste (ADLA B 4595) un bateau de 220 tonneaux quitte Nantes, le

19.11.1773 pour Malimbe, atteint le 29.01 et où il traite, jusqu'au 02.05.1774, 474 captifs dont 12 parviennent à s'échapper à Malimbe même.

Le Bienfaisant (ADLA B 4596, f.122v.123), un 60 tonneaux de 21 hommes d'équipage dont 11 mourront, parti de Nantes le 2.06.1776, arrivé à Malimbe le 17.09.1776. Le 21 janvier 1777, révolte, 12 marins étant à terre. Les captifs « coupèrent les câbles et firent aller le navire en dérive ». Par un coup de canon dans la rade, le déclarant apprit que la révolte était à son bord. Un navire anglais refuse de les aider, de peur « d'être tous assassinés ». Les marins regroupés approchent en chaloupe de leur navire, « mais ils ne purent en approcher plus près que d'une portée de fusil environ, les nègres qui étaient à bord faisaient feu sur eux, en faisant aussi de leurs chaloupes sur les nègres. Le 23 janvier, le navire est à portée de fusil de terre. Il y a une fusillade entre une grande quantité de Noirs sur le rivage, et ceux qui étaient à bord; après ce combat, il vit les nègres qui étaient dans son navire se jeter à la nage et se sauver à terre »; mais des captifs restent à bord et empêchent le déclarant de reprendre son navire.

Le roi de Mayoube va même jusqu'à dédommager le négrier! « Ayant appris le désastre du comparant et la fuite de tous les nègres qu'il avait traités, lui envoya à son comptoir (le 23 janvier)... 6 négrillons et 1 négritte qui faisaient partie de sa cargaison ».

Le comparant se rend dans une chaloupe anglaise à Malimbe à bord de L'Amphitrite de Bordeaux. Pour prix de son passage et de celui de ses marins, il offre au capitaine de L'Amphitrite 1 négrillon et 150 livres par tête de Noir (ils sont 8).

L'Amphitrite part de Malimbe le 17.03.1777 et arrive à Port-au-Prince le 28 mai.

La question qu'il faut bien poser est la suivante : quelles raisons ont pu pousser les révoltés africains du Bienfaisant en 1777 à ouvrir le feu contre des embarcations africaines?

Le contexte juridique de la décennie est celui de la liberté de commerce. « Le Ma-Loango refusait tout monopole et acceptait les négriers de toute nationalité. Il acceptait aussi que n'importe quel Vili puisse apporter des captifs aux négriers européens : un véritable libre-échange³¹. » Une mesure semblable instituant le droit particulier de traiter, est prise à la même époque par le Roi de France en faveur de ses propres sujets qui participent aux expéditions négrières sur les côtes africaines. Sans doute des conditions voisines de celles rapportées par l'abbé Proyard dans sa description de l'organisation du commerce du Kakongo voisin, encadraient-elles cette liberté de commercer : « Le commerce qui s'exerce sur les côtes avec les Étrangers n'intéresse [...] qu'un très petit nombre de Particuliers, qu'on peut regarder comme les riches et les puissants du Pays ».

31. Hermann, *op. cit.*

Le *Mafouque* de Kakongo, pour prévenir les violences et les fraudes qui pourraient s'exercer dans ce commerce a fait défense à tous les courtiers de trafiquer de leurs esclaves pendant la nuit, ou même de les introduire dans les comptoirs des Européens sous prétexte de les faire voir aux Capitaines. Il leur est également défendu de recevoir, sans une permission expresse, des avances sur le prix des esclaves qui n'ont pas encore été livrés.

À l'époque où le Roi de France avait autorisé tous ses sujets à traiter, le Ma-Loango avait aussi généralisé le droit de traiter, acceptant que « n'importe quel Vili puisse apporter des captifs aux négriers européens » (ce qui est contraire aux pratiques Kongo plus anciennes, où le simple sujet pouvait racheter un captif).

D'autre part, une véritable pénalisation de la révolte l'assimile à un délit :

La loi autorise le maître à se défaire d'un esclave, quel qu'il soit, qui se seroit rendu coupable d'infidélité, de rébellion ou de quelque autre crime³².

Ce cadre juridique a pu modérer, sinon condamner, toute envie ou intention de solidarité avec des révoltés, ce que sont les captifs du Bienfaisant.

Dans ces conditions, la probabilité est institutionnellement et juridiquement faible que les rebelles du Bienfaisant reçoivent le secours de « nègres de terre », selon l'expression consacrée des déclarants.

La prise en compte des contradictions, et des évènements qui les manifestent, propres à chaque région de traite, pourrait donner toute sa signification à un tableau aujourd'hui au Musée du Château des Ducs de Bretagne de Nantes.

La toile figure une bataille navale riche en échanges de coups de feu, entre un bateau négrier qu'une révolte victorieuse a placé aux mains des captifs, et des embarcations venues de la côte.

Si la date du tableau peut être déterminée, et si elle est postérieure à 1777, il pourrait illustrer la révolte des captifs du Bienfaisant sur la Côte d'Angole.

Aucune toile de peintre nantais n'a par contre immortalisé à l'époque l'attaque du Concorde, le 27 septembre 1769, au large de la Gambie, en pirogues, par les villageois de Scassery, la libération des captifs qui s'ensuivit, et la destruction pure et simple du bateau.

En 1788, L'Hyppolite, 403 tonneaux, 46 hommes d'équipage, s'apprête à convoyer 445 captifs aux Antilles. Il est accompagné d'une corvette, L'Augustine³³, un 55 tonneaux de 9 hommes d'équipage. À Mayombe, le 26 décembre 1788, révolte :

Les esclaves au nombre de 40 s'y sont emparés d'un coffre d'armes et ont attaqué 7 hommes d'équipage [...] 2 sont massacrés, les 5 autres blessés et jetés à la mer ; mais ils ont eu le bonheur de se sauver dans le canot et se sont réfugiés à Mayumbe où ce

32. Abbé Proyard, *op. cit.*

33. Mettas (Jean), *op. cit.*, n°s 1257 et 1260.

bateau était en traite. Le navire La Belle Ninette aussi de Nantes est venu chercher l'équipage qu'il a amené avec le capitaine qui était à terre lors de l'évènement.

Fait très rare, les insurgés s'enfuient avec le bateau. : « Les Noirs, une fois maîtres du bateau, ont levé l'ancre et ont appareillé » : ainsi s'achève le rapport du déclarant devant l'Amirauté le 20 mai 1789.

1789. L'année de tous les espoirs. Cinq ans plus tard, le soulèvement d'Haïti est à l'origine d'une première et véritable abolition de l'esclavage. Mais si Haïti défait ensuite les troupes de Napoléon à Vertières en 1804, et donne des enfants à la liberté, ailleurs, le petit empereur la reprend, comme en Guadeloupe en 1802 – ou l'interdit de séjour comme en Martinique. La traite elle-même, bientôt abolie, se fait clandestine.

RÉFLEXIONS SUR L'ARRIVÉE DES KONGO EN MARTINIQUE AU MILIEU DU XIX^e SIÈCLE

Sur la Côte d'Angole, le trafic va pourtant se poursuivre bien au-delà de ces dates. À Loango, on continue d'embarquer des captifs jusqu'en 1862. Les Portugais les destinent au Brésil, où l'esclavage ne sera aboli qu'en 1888.

En France, et particulièrement dans sa colonie de Martinique, l'esclavage est aboli une seconde fois en 1848. Des bateaux amènent pourtant en Martinique après cette date 20 500 Kongo, âgés de 10 à 25 ans, qui seraient venus librement, encore enfants ou à peine adultes, de leur plein gré, comme contractuels pour remplacer les esclaves libérés sur les habitations sucrières. On peut émettre des doutes sur la valeur ou le sens de la notion de contrat...

Une étude reste à faire sur ces bateaux, leur immatriculation dans quelle capitainerie, quel port ? Il serait aussi intéressant de retrouver leurs éventuelles Déclarations ou Journaux de Bord.

Il serait peut-être enfin pertinent d'imaginer que la liberté en droit des Kongo de Martinique n'a tenu qu'à la destination du bateau dans lequel ils montaient. En droit, car ils n'allaient échapper ni à l'exploitation de leur force de travail sur l'habitation, ni à une culture, coloniale, de la discrimination solidement établie. Des Kongo semblables à ceux qui furent embarqués pour la Martinique remplirent de la même manière à Loango des bateaux en partance pour le Brésil. À l'arrivée, ils furent purement et simplement vendus.

BIBLIOGRAPHIE

Musée du Château des Ducs de Bretagne, Nantes. Compte de la vente des 565 esclaves du premier voyage entre les côtes d'Angole et Saint-Domingue (mars 1784 — novembre 1784) du navire Le Père de Famille, capitaine Vince, 1^{er} voyage, armé par Amb. Perrotin père et fils à Nantes, 1^{er} août 1787 (Provenance : Fonds Musée des Salorges) (MCDB, inventaire n° 944.19.6.4).

- ANSELIN Alain, « Dépendants, captifs, esclaves, résistants sur les rives africaines de la traite. Apologie de la liberté », Colloque international du Lamentin « Des résistances aux abolitions : 1848 dans l'Histoire » (4-9 mai 1998), *Espace Créole* n° 12, Université des Antilles Guyane, sous presse.
- ANSELIN Alain, « Transculturations africaines : les marassas et le mabelo » Jean-Luc Bonniol (éditeur) *Paradoxes du Métissage*, CTHS, Paris, 2001, 117-125
- BIRMINGHAM David, *Trade and Conflict in Angola – The Mbundu and Their Neighbours Under the Influence of the Portuguese (1483-1790)*, Oxford, Clarendon Press, 1966.
- COMMISSION DES RECOURS DES REFUGIÉS, *Prophètes, Églises et milices au Congo-Brazzaville*, 2004.
- CUVELIER J., *Documents sur une mission française au Kakongo 1766-1776*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1953.
- DIANTEILL Erwan, « Kongo à Cuba. Transformations d'une religion africaine » in *Archives de Sciences sociales des religions* n° 117, 2002, 59-80.
- GAUTHIER Florence, Introduction à l'Exposition « Périssent les Colonies plutôt qu'un Prince » du Club des Égoux, Paris, 1998
- GODARD Laurence, *Le Renouveau de la traite négrière nantaise entre 1763 et 1766. Répertoire des expéditions négrières nantaises de 1763 à 1766*, Centre de Recherche sur l'Histoire du Monde Atlantique, Faculté des Lettres, Nantes, 2 tomes, 1993.
- GOUEM GOUEM (Bienvenu) « Note introductive méthodologique au projet de fouilles sur le site de Ngok Lituba », *Cahiers Caribéens d'Égyptologie* n° 10, 2007, 105-106.
- de GRANDA German, *De la Matrice africaine de la « langue congo » de Cuba*, IFAN, Dakar, 1973.
- GUALDE Krystel, *La Résistance. Attaques des navires négriers nantais le long des côtes africaines et révoltes à bord, 1707-1793*, MCDB, Nantes, 2003 (document de travail, 31 pages).
- HERMANN Claude, *Répertoire des expéditions négrières nantaises de 1767 à 1771*, Centre de Recherche sur l'Histoire du Monde Atlantique, Faculté des Lettres, Nantes, 2 tomes, 1994.
- HERVE Bruno, *La traite négrière nantaise de 1772 à 1778. Répertoire des expéditions négrières nantaises de 1772 à 1778*, Centre de Recherche sur l'Histoire du Monde Atlantique, Faculté des Lettres, Nantes, tome 1, 1994
- METTAS Jean, *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII^e siècle*, édité par Serge Daget, Tome premier, Nantes, Paris, Société française d'Histoire d'Outre-mer & Geuthner, 1978.
- MILLER Joseph C., « N'Zinga of Matamba in a new perspective », *Journal of African History*, XVI (2), 1975, 201-216.
- NDINGA-MBO Abraham, *Introduction à l'Histoire des Migrations au Congo. Hommes et Cuivre dans le « Pool » et la Bouenza avant le XX^e siècle*, P. Kivoulou Verlag, Éditions Bantoues, Brazzaville/Heidelberg, 1984, 151 pages. Ouvrage préfacé par Dufeil, quatrième de couverture de Théophile Obenga.
- OBENGA Théophile, *Afrique centrale précoloniale – Documents d'histoire vivante* Présence Africaine, Paris, 1974 PROYART (Abbé), *Histoire de Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique*, Paris, Berton & Crapart, Lyon, Bruyset-Ponthus, 1776.
- RANGLES W.G.L, *L'Ancien Royaume du Kongo, des origines à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Mouton, 1969, 275 pages.

RINCHON Dieudonné, *Pierre-Ignace Liévin Van Alstein Capitaine négrier*, Gand 1733-Nantes 1793, IFAN Dakar, 1964, 452 pages.

THIOUB Ibrahima, « Regard critique sur les lectures africaines de l'esclavage et de la traite atlantique », Communication au Colloque « Historiens Africains et Mondialisation », IIIe Congrès de l'Association des historiens africains, Bamako, 10-14 septembre 2001.

TOUZEAU Nathalie, *Étude des expéditions négrières nantaises sous la révolution française (entre 1789 et 1793)*. *Au temps des droits de l'Homme*, Faculté des Lettres, Nantes, 1993.